

**Monde**

Modifié à 16:24

# Les époux Balkany condamnés respectivement à quatre ans et demi et trois ans et demi de prison



Patrick et Isabelle Balkany ont écopé de peines de prison / Le Journal horaire / 12 sec. / aujourd'hui à 15:02

**La cour d'appel de Paris a condamné lundi les anciens édiles des Hauts-de-Seine Patrick et Isabelle Balkany respectivement à quatre ans et**

## **demi, et trois ans et demi de prison, 100'000 euros d'amende et 10 ans d'inéligibilité pour blanchiment de fraude fiscale.**

A l'issue d'un troisième procès, la juridiction a en outre ordonné une confusion totale de ces sanctions avec celles de trois ans d'emprisonnement ferme prononcées dans le volet fraude fiscale de l'affaire Balkany. Pour leurs avocats, cette décision signifie que Patrick Balkany, qui a passé en tout un peu moins d'un an en détention, ne retournera pas en prison dans cette affaire, et que son épouse ne sera pas non plus incarcérée.

En mai 2020, l'ancien maire Les Républicains (LR) de Levallois-Perret et son ex-première adjointe s'étaient vus infliger en appel cinq et quatre ans d'emprisonnement, ainsi que les mêmes peines d'amende et d'inéligibilité. La Cour de cassation a ensuite confirmé définitivement leur culpabilité, mais elle a partiellement annulé la décision et ordonné un nouveau procès uniquement sur la durée des peines.

### **Dommmages-intérêts**

Lundi, la cour d'appel a en outre prononcé la confiscation de l'usufruit du moulin de Cossy, à Giverny (Eure), où le couple de 74 et 75 ans réside actuellement et dont leurs enfants sont nus-proprétaires.

Ils ont enfin été condamnés à payer 400'000 euros de dommages-intérêts à l'Etat, un montant substantiellement réduit par rapport au million d'euros prononcé en mai 2020. Dans ce volet, le couple a été reconnu coupable d'avoir dissimulé entre 2007 et 2014 quelque 13 millions d'euros d'avoirs au fisc, notamment deux fastueuses villas dans les Caraïbes et au Maroc.


Patrick Balkany a en outre été condamné pour prise illégale d'intérêts. La justice a estimé qu'il avait bénéficié "d'avantages personnels" en nature dans le cadre d'un gros contrat immobilier de la ville de Levallois-Perret, ville dont il fut maire de 1983 à 1995 puis de 2001 à 2020.

ats/gma

Publié à 15:18 - Modifié à 16:24

À consulter également




 Jugé trop indiscipliné, Patrick Balkany retourne par la case prison [Thomas Samson - AFP]

**Jugé trop indiscipliné, Patrick Balkany retourne à la case prison**

 Le couple Balkany avait vu sa peine commuée en assignation à résidence. Ce n'est désormais plus le cas. [Thomas Samson - AFP]


**En France, les époux Balkany pourraient retourner en prison**

**Monde**  
 Le maire LR de Levallois-Perret Patrick Balkany, 71 ans, est sorti mercredi peu avant 18h de la prison de la Santé, où il était incarcéré depuis le 13 septembre. Paris, le 12 février 2020. [François Guillot - afp]

**"Malade" et "déjà un genou à terre", Patrick Balkany est sorti de prison**

**Monde**

Le 12 février 2020

**Monde**  
 Patrick Balkany à la mairie de Levallois-Perret, 01.07.2019. [Martin Bureau - AFP]

**En prison, le politicien français Patrick Balkany veut se représenter en 2020**

**Monde**

Le 4 décembre 2019

## La RTS

À propos

FAQ

Conditions générales

Charte de confidentialité

Gérer les paramètres relatifs aux cookies

Contact

Travailler à la RTS

Communiqués de presse

Play Suisse

Recevoir nos programmes

Comment écouter nos podcasts

Ventes aux professionnels

Visiter les studios

Assister aux émissions

La Boutique RTS

RTS Avec Vous

SSR Suisse Romande

Médiation

Jurisprudence

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision